

Le logement social : l'État accompagne les bailleurs sociaux pour la réduction de la vulnérabilité des logements

Dans le cadre du Plan Séisme Antilles, plusieurs conventions ont été signées depuis 2010 par Laurent PRÉVOST, préfet de la Martinique, avec la Société SIMAR, pour le financement des travaux de confortement sismique des bâtiments de 12 résidences, et une, pour l'instant, avec le bailleur OZANAM.

Ces 13 opérations, représentant un coût total de 23,3 M€, sont financées à hauteur de 7,6 M€, au titre du fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), et à hauteur de 5 autres M€ de fonds Etat.

Actuellement les opérations de mise aux normes para-sismiques de 2 241 logements, en cours ou prêts à démarrer.

Cette aide supplémentaire de l'État s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 5 M€ destinée chaque année aux bailleurs sociaux de Guadeloupe et de Martinique pour les aider à réduire la vulnérabilité des résidences qui ont été diagnostiquées comme vulnérables au risque sismique. Initialement limité à la fin 2013, ce dispositif a été prolongé jusqu'à fin 2016.



La mise aux normes parasismiques et le confortement des bâtiments sont des domaines d'avenir pour les entreprises du BTP de la Martinique, faisant appel à des compétences spécifiques du fait de la technicité mise en œuvre sur les chantiers. De par les qualifications exigées, ils offrent aussi l'opportunité de développer une formation professionnelle spécifique et donnent aux entreprises martiniquaises des atouts pour rayonner sur les marchés extérieurs.

Résidence Calebasse à Fort de France, coût des rénovations du bâti aux normes para-sismiques : 1,6 M€, avec le soutien de l'Etat à hauteur de 487 000€.



En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?

Les acteurs de la prévention et de la gestion des risques naturels majeurs

Le Service Risques Énergie Climat de la DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Il est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques nationales de prévention des risques technologiques ou naturels, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.

Ses missions principales autour des risques naturels sont d'assurer la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles (actions matérielles et immatérielles), d'assurer la mise en œuvre des politiques de prévention et de gestion des risques associés, et de piloter les études visant à améliorer la connaissance des aléas majeurs. Cette direction est placée sous l'autorité du préfet.

Le Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), à la préfecture, au cabinet du préfet.

Il est chargé de connaître les risques pour les anticiper et d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans ce cadre, le Préfet prépare et met à jour les différents plans de secours visant à la protection des populations.

Il coordonne également les secours avant, pendant et après l'événement majeur.

L'État major de zone Antilles (EMIZA), à la préfecture.

Le préfet de la Martinique porte aussi la fonction de préfet de la zone Antilles. A ce titre, il coordonne la réponse des secours également au niveau zonal, dans le cas où un événement touche la zone Antilles.

Il peut faire appel aux forces armées pour venir renforcer les secours.

De nombreux autres acteurs participent à la sécurité de la population, le Conseil général (SDIS, OVSM, routes), le Conseil régional (routes), le SAMU,ARS...



Une partie des acteurs de la sécurité civile, autour du Ministre de l'intérieur, inaugurant les nouveaux locaux du centre opérationnel départemental en préfecture, le 17 octobre 2013.

Le Saviez-vous ?

Les bleu-blanc-rouge désignent le pôle de la gendarmerie-police-SAMU dans le jargon de la gestion de crise.